



COMMUNIQUE DE PRESSE

Bretagne-Lorient, le 2 Février 2019

COMMISSION INFRASTRUCTURES INDUSTRIELLES ET PORTUAIRE BPN.

BPN qui représente les entreprises de la filière industrielle de la construction et réparation navale en Bretagne, souhaite rétablir la vérité et ainsi répondre au communiqué du Chantier du Guip, concernant l'avis émis suite à l'étude pour laquelle la région avait mandaté BPN.

Le travail de la commission a été mené de façon objective et avec le plein et entier respect du droit d'expression des besoins de toutes les parties prenantes. BPN peut comprendre que la passion de nos métiers et de nos entreprises puisse conduire à des réactions fortes quand l'avenir de la filière et des entreprises est potentiellement mis en cause, pour autant nous ne pouvons laisser dire ou écrire que le conseil régional de Bretagne a fait une erreur en nous confiant cette étude.

L'Union Maritime de Brest (UMBR) a été invitée systématiquement à toutes les réunions de la commission et ce également avec les 3 autres interprofessions de Lorient (IPL), de l'Ouest Cornouaille (Douarnenez / Le Guilvinec- IPOC) et de Concarneau (IPC). L'UMBR a par ailleurs participé à la constitution de la commission, ainsi qu'à la construction conjointe des documents indispensables à la connaissance du besoin en outillage en lien avec un plan de charge associé permettant ainsi de définir les capacités des outils et notamment de l'élévateur. Cinq réunions de cadrages ont eu lieu, l'UMBR a exprimé ses besoins au cours des réunions et ce au même titre que les 3 autres interprofessions.

BPN ne peut que déplorer que les éléments transmis par l'UMBR notamment sur la justification des plans de charge avec le niveau de précision qui avait été acté n'ait pas pris la mesure tout comme les autres interprofessions de l'enjeu premier de prouver en toute transparence la légitimité de leur demande, et donc de justifier leur demande d'investissement auprès de la collectivité régionale. Cet exercice a par contre été pleinement rempli par les autres interprofessions, c'est donc grâce à l'étude que chaque place portuaire a pu justifier de ses demandes et ainsi nous l'espérons éviter de mettre en risque des ports tels que le Guilvinec ou Douarnenez qui aurait inmanquablement pâti de ce déséquilibre des forces et des moyens.

Non, la région n'a pas fait d'erreur en confiant ce travail à la commission de BPN, et c'est bien la voix de la filière navale bretonne qui a conduit à cette prise de décision.

Contact Presse: Anne-Marie CUESTA

Déléguée Générale de BPN

Tel :02.97.32.77.69

Mail : anne-marie.cuesta@bpn.bzh